



FAA'OIRE
PAIRATI



DOSSIER DE PRESSE

I. PRÉSENTATION DE LA SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

La Semaine de l'innovation publique est un événement national porté par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Il a pour objet de valoriser les initiatives en faveur de la modernisation de l'action publique (MAP) et de créer un espace de dialogue entre toutes les parties prenantes de la sphère publique : administrations publiques, élus locaux, personnes privées participant au service public, entreprises ou encore usagers.

Qualité du service public, simplification administrative, optimisation des missions, développement du numérique ou encore réduction des coûts de fonctionnement sont autant d'axes de travail qui concourent à la MAP au bénéfice de l'ensemble des usagers.

L'organisation de la Semaine de l'innovation publique, pour la première fois en Polynésie française en 2015, a été l'occasion pour le Pays et pour l'État de réaffirmer la place du développement du numérique dans les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

L'édition 2016 de la SIP-Pf s'inscrit dans un schéma de programmation plus ambitieux. Elle se caractérise principalement par :

- la participation des communes ;
- le relai de l'événement dans les îles éloignées ;
- la valorisation d'autres thématiques répondant aux enjeux de la MAP : participation des citoyens et des usagers, amélioration de la qualité de service, optimisation du fonctionnement de l'administration, etc.



FAA'A OIRE
PAIRATI



II. PROGRAMME

La SIP-Pf édition 2016, c'est une **trentaine** d'événements qui mobilisent de **nombreux partenaires publics** (des administrations de l'État, l'ensemble des services administratifs du Pays ainsi que le Conseil économique, social et culturel (CESC) et 5 communes), et ce, **dans tous les archipels** (îles : Tahiti, Moorea, Raiatea, Tubuai, Hao et Nuku Hiva) autour de thématiques variées (la participation des citoyens et/ou des agents, l'amélioration des relations entre l'administration et les usagers).

[Voir annexe 1]

1. Participation du Haut-Commissariat

Le Haut-Commissariat (DMME/PMAE) pilote et coordonne l'ensemble de cette semaine en lien avec le Pays, les communes et les services de l'État. Il propose également des ateliers propres :

- un appel à projets innovants (API) sur la thématique « mieux connaître son service public » (concours ouvert en ligne jusqu'au 16 novembre avec désignation du gagnant lors de la cérémonie de clôture le 18 novembre). Cet API a pour objectif de faire participer activement l'utilisateur à cette semaine de l'innovation publique.

<http://www.innovation-publique.pf/>

- un exposé réalisé par des élèves de 3^e du collège de Tipaerui (enseignante : Mme Simon) sur la thématique « l'école de demain » en mettant l'accent sur trois leviers possibles : innover par l'enseignement, innover en aménageant l'espace et innover en s'appuyant sur les outils numériques. Cet exposé sera restitué de trois manières : par des affiches exposées durant la semaine dans le hall du haut-commissariat, par une restitution orale le mercredi 16 novembre et un diaporama sur les écrans.
- un « brainstorming » avec les élèves d'une classe de 1^{re} ES du lycée Paul GAUGUIN (enseignante : Mme Chanfour) sur des thématiques comme « comment inciter le citoyen à voter grâce à la géolocalisation » (le mercredi 16 novembre de 7h30 à 8h45).
- l'accueil d'un stagiaire de troisième année de licence information et communication de l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie française (ISEPP) qui s'attachera à réaliser, une vidéo retraçant les temps forts de cette semaine (cette vidéo sera projetée lors de la cérémonie de clôture).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Présidence de la
Polynésie Française



Association de 100 000 citoyens
SPCPF
SERVIR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
SERVIRAT POUR LA PRÉSIDENTIE
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



FAA'A OIRE
PAIRATI



VILLE DE ARUE

Ces 3 ateliers ont pour objectif de capter le regard des jeunes sur le service public et, peut-être, de trouver dans leurs réflexions une source d'inspiration pour innover autrement.

- Une exposition photos sur « l'administration mobile ». Cette exposition a pour objectif de montrer que l'administration est capable de s'adapter aux spécificités géographiques (une myriade d'îles dispersées) pour garantir un accès au service public pour tous. Cette exposition permet de mieux faire connaître au public ces administrations qui effectuent des missions dites « foraines » pour être au plus près des citoyens.

2. Participation du Pays :

Le 15 novembre 2016, de 9h à 17h à la Présidence, le Pays organise une journée continue « l'administration polynésienne innove » pour présenter ce qui se fait de plus novateur en matière de services publics. [Voir annexe 2]

Cette journée porte ouverte sera notamment marquée par le lancement du portail des services administratifs de la Polynésie française **net.pf*** et l'inauguration de cinq nouveaux télé-services dédiés à la simplification des démarches.

Elle permettra aux services et établissements publics concernés de faire connaître leur réalisation innovante au cours de mini-conférences et stands de présentation.

Cette année, cet événement trouve aussi un écho dans les archipels éloignés de Tahiti avec les circonscriptions des Iles sous le vent, des Iles Australes, des Iles Marquises et des Iles des Tuamotu et Gambier qui présenteront les actions innovantes étendues à nos usagers habitants ces archipels pour leurs démarches administratives.

Le Conseil économique social et culturel (CESC) organise une conférence autour du sujet de l'open-data.

***net.pf**, c'est le portail internet du service public polynésien point d'entrée de nos concitoyens, qu'ils soient particuliers, professionnels, ou communes, vers toute l'information et toutes les possibilités de démarches en ligne sur ordinateur, tablettes ou smartphones. Rendez-vous le 15 pour en savoir plus !

3. Participation des communes :

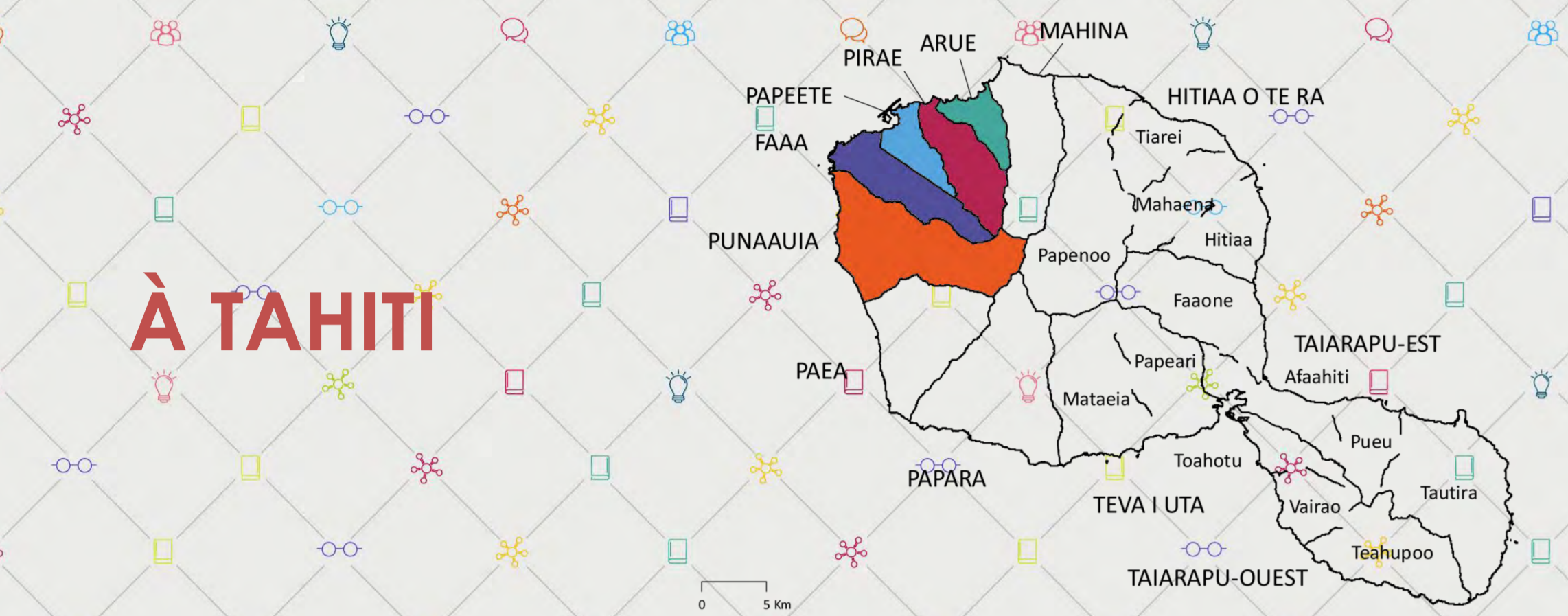
Les communes contribuent également en proposant diverses actions de portes ouvertes, de présentation, et en suscitant la participation des usagers qu'elles servent. **[Cf. Annexe 1 Carte des actions Etat / Pays / Communes]**



La Route de l'innovation publique en Polynésie française



PROGRAMME DU 14 AU 18 NOVEMBRE 2016



À TAHITI

Lundi 14
8H00 **Haut commissariat – bâtiment principal, Papeete**
 • Inauguration de la Semaine de l'innovation publique
 • Exposition photos « Une administration mobile » [toute la semaine]
 • Exposition « L'école de demain » réalisée par des collégiens [toute la semaine]

9H00-17H00 **Direction régionale des douanes, Motu uta – Papeete**
 • Présentation des systèmes de dédouanement actuel et futur
 • Journée portes ouvertes

13H30 **Vice-rectorat – immeuble PAPINEAU – entrée B, Papeete**
 • Présentation des chatbots (robots conversationnels), assistants virtuels de recherche utilisant la reconnaissance du langage naturel écrit et oral

Mardi 15
8H00-12H00 **Palais de Justice, Papeete**
 • Stand d'information sur la mise en place du service d'accueil unique du justiciable

9H00-17H00 **Présidence de la Polynésie française - chapiteau, Papeete**
 • Lancement par le Pays du portail du service public polynésien
 • Lancement de télé-services polynésiens
 • Journée d'information à destination du grand public avec des stands et des séances de présentation sur la démarche d'innovation du Pays

9H00-12H00 **Mairie de Arue**
 • Présentation de la démarche d'amélioration de la relation usager-administration communale à des lycéens

Mercredi 16
7H30-8H45 **Haut-commissariat – bâtiment principal, Papeete**
 • Exposé oral des lycéens sur « Le regard des jeunes sur le service public »

9H00-15H00 **Vice-rectorat – immeuble PAPINEAU – entrée B, Papeete**
 • Atelier-échange entre les professionnels locaux des technologies de l'information et de la communication [sur invitation]

9H00-9H30 **Haut-commissariat – bâtiment principal, Papeete**
 • Exposé oral des collégiens sur leur exposition « L'école de demain »

11H00-13H00 **Mairie de Pirae**
 • Présentation de la notion de budget participatif et de la mise en œuvre du premier budget participatif en Polynésie française

Jéudi 17
8H00-12H00 **Direction inter-régionale de Météo-France – aéroport de Tahiti-Faa'a**
 • Mini-conférences sur l'automatisation du radio sondage et sur la prévision saisonnière
 • Matinée portes ouvertes

8H00-12H00 **Maison de quartier de Taapuna, Punaauia**
 • Présentation du projet communal « Taapuna connection » visant à sensibiliser la population aux usages du numérique et réduire la fracture numérique

10H00-12H00 **Conseil économique, social et culturel, Papeete**
 • Conférence-débat sur l'Open data (donnée ouverte)

Vendredi 18
8H00-10H00 **Présidence de la Polynésie française – salon d'honneur, Papeete**
 • Conférence-débat « Les échappées culturelles » sur l'innovation publique [sur invitation]

14H00 **Présidence de la Polynésie française - chapiteau, Papeete**
 • Clôture de la Semaine de l'innovation publique [sur invitation]

SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

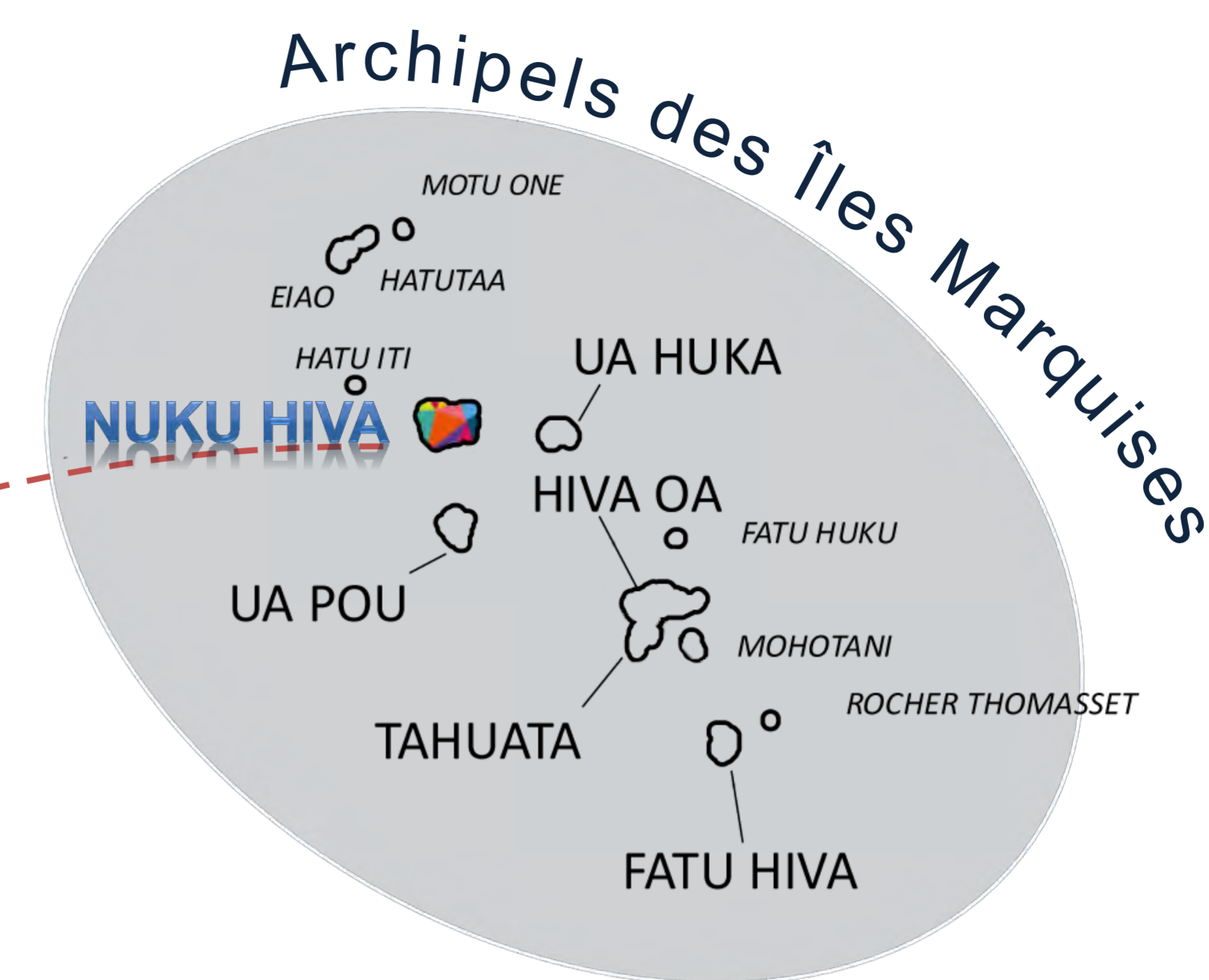


À NUKU HIVA

à la cité administrative du Pays, Taiohae

Lundi 14 – Mardi 15
14H00-15H00
 • Présentation du portail de l'État
 • Présentation du portail internet du service public polynésien

Mercredi 16 – Jeudi 17 – Vendredi 18
9H30-10H30
 • Présentation du portail de l'État
 • Présentation du portail internet du service public polynésien

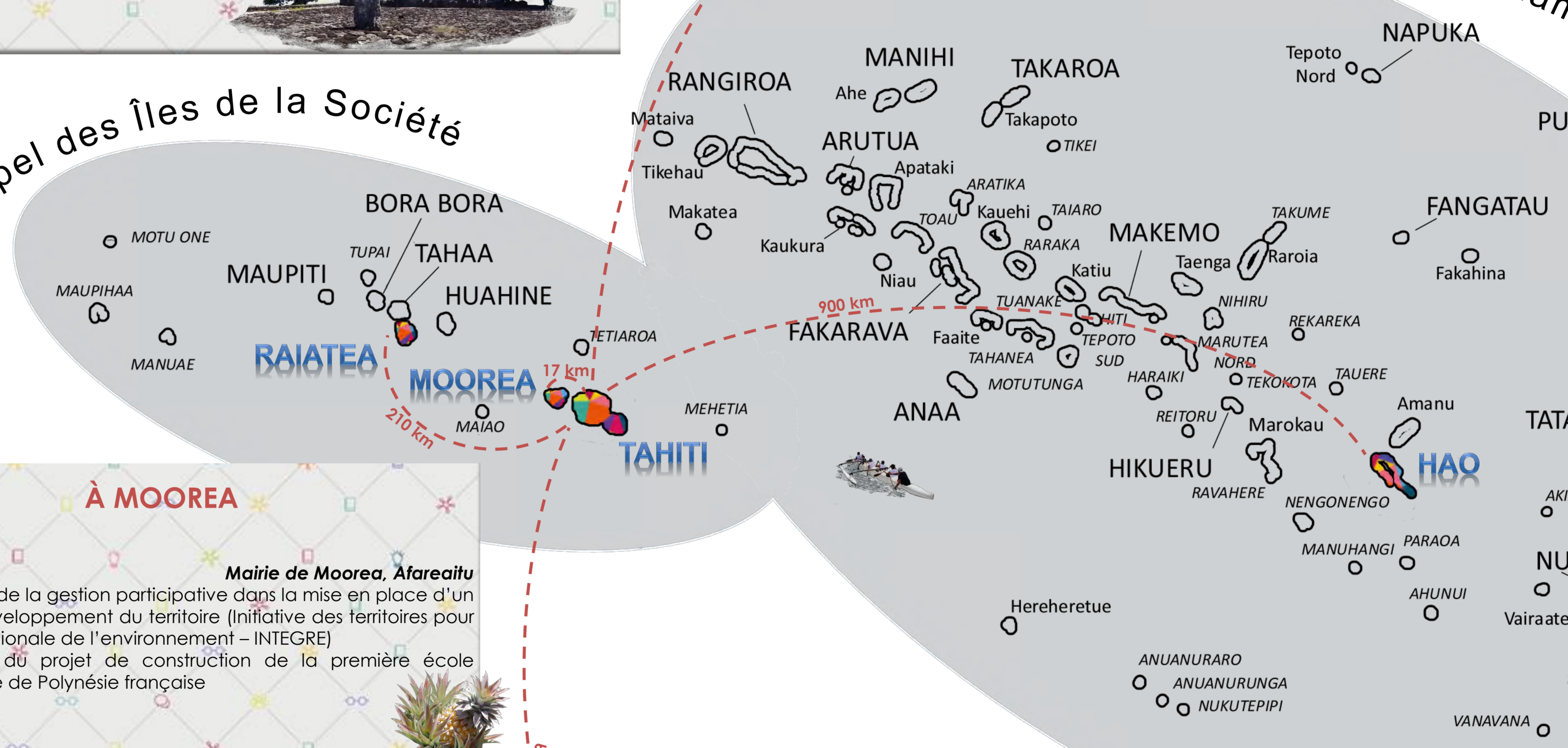


À RAIATEA

Lundi 14
8H00-12H00 **Subdivision administrative des îles Sous le Vent, Uturoa**
 • Présentation du répertoire national des associations
 • Présentation du simulateur en ligne d'éligibilité au dispositif d'aide à la continuité territoriale

Mardi 15
8H00-12H00 **Circonscription des îles Sous le Vent, Uturoa**
 • Présentation du portail internet du service public polynésien
 • Présentation de Ofia, service en ligne d'accès aux données cadastrales
 • Présentation de Te Fenua, service en ligne d'accès aux données cartographiques

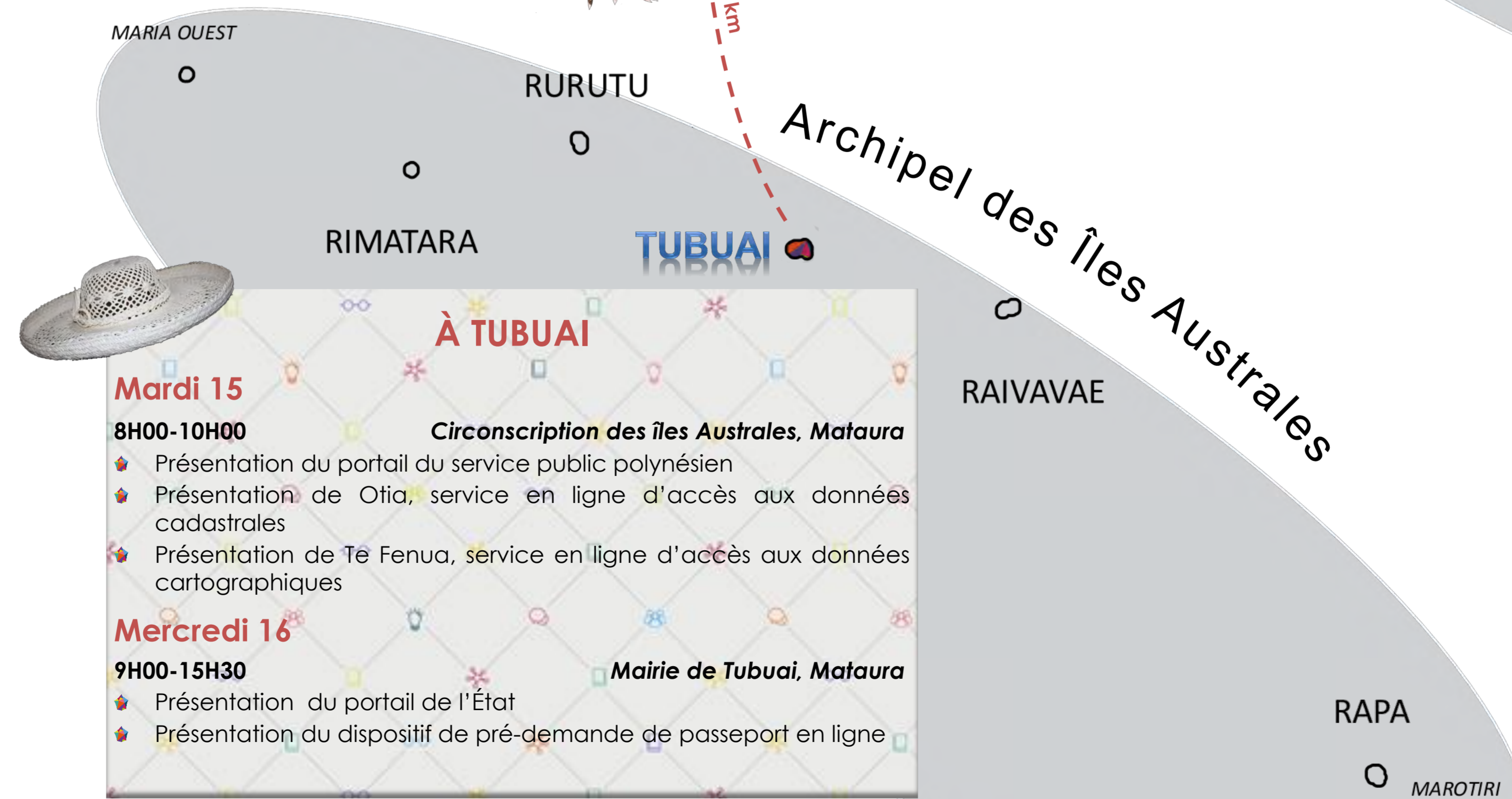
Archipel des îles de la Société



À MOOREA

Mardi 15
13H00-16H00 **Mairie de Moorea, Afareaitu**
 • Présentation de la gestion participative dans la mise en place d'un projet de développement du territoire (Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement – INTEGRE)
 • Présentation du projet de construction de la première école bioclimatique de Polynésie française

Archipel des îles Australes

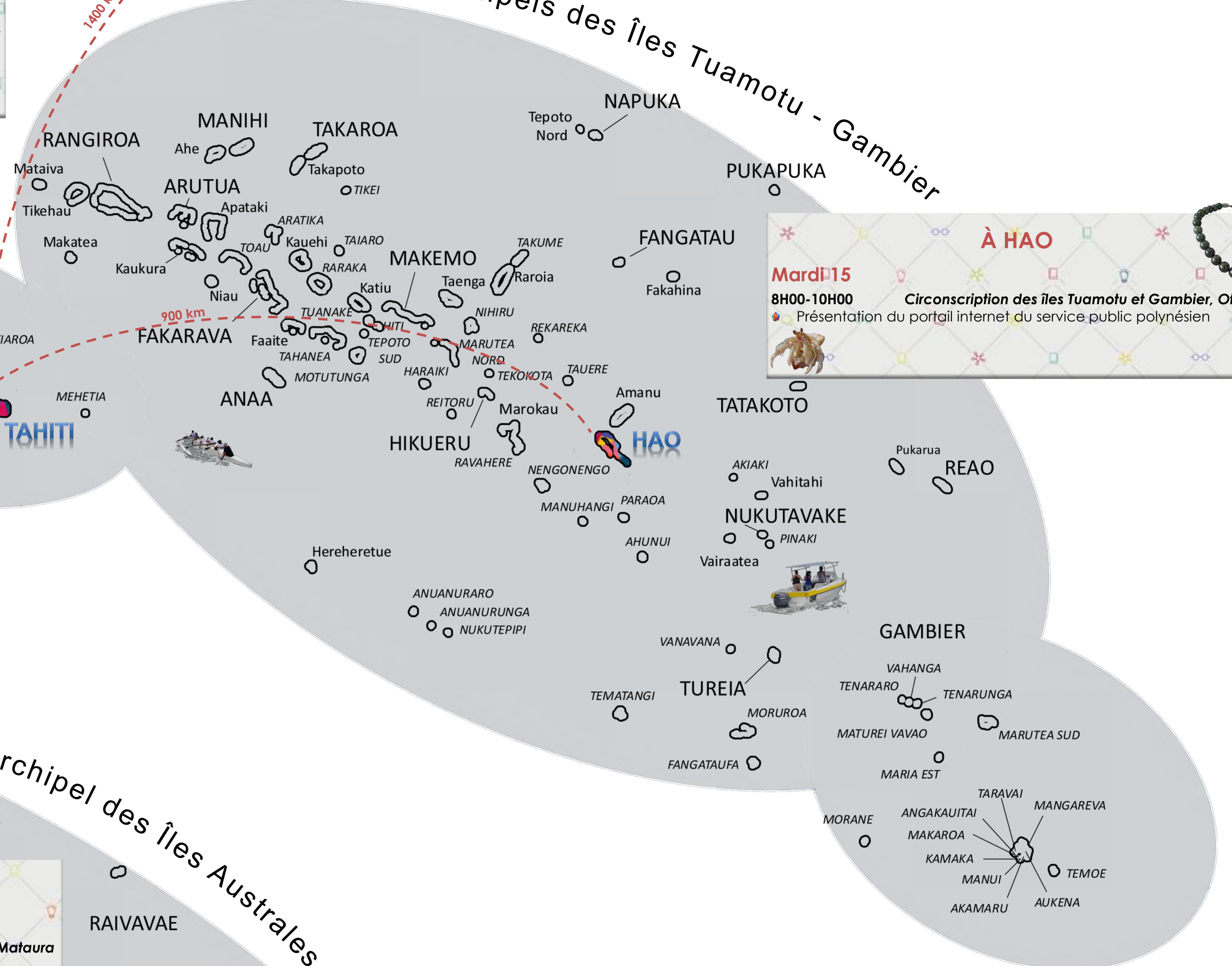


À TUBUAI

Mardi 15
8H00-10H00 **Circonscription des îles Australes, Mataura**
 • Présentation du portail du service public polynésien
 • Présentation de Ofia, service en ligne d'accès aux données cadastrales
 • Présentation de Te Fenua, service en ligne d'accès aux données cartographiques

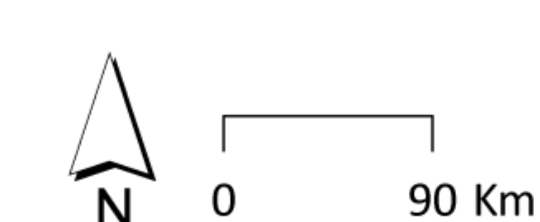
Mercredi 16
9H00-15H30 **Mairie de Tubuai, Mataura**
 • Présentation du portail de l'État
 • Présentation du dispositif de pré-demande de passeport en ligne

Archipels des îles Tuamotu - Gambier



À HAO

Mardi 15
8H00-10H00 **Circonscription des îles Tuamotu et Gambier, Otepa**
 • Présentation du portail internet du service public polynésien



Source : © Carte des communes de Polynésie française – 2015 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)



SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

en Polynésie française

du 14 au 18 novembre 2016

Une administration mobile au plus près de ses usagers

Depuis la mise en place du passeport biométrique en Polynésie française en 2009, toute demande de titre nécessite le recueil de données biométriques.

Ce recueil ne peut être réalisé que par un équipement spécialisé, dont toutes les communes ne sont pas dotées, notamment les plus éloignées.

Afin de faciliter les démarches des usagers, le haut-commissariat a déployé depuis 2011 une station de recueil mobile, appelée aussi « DR mobile » (Dispositif de Recueil).

Les agents de la direction de la réglementation et des affaires juridiques effectuent régulièrement des tournées administratives dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

Au 31 octobre 2016, ce sont ainsi 3723 demandes de passeport qui ont pu être traitées par ce moyen.

Sur un territoire vaste comme l'Europe où l'isolement de certaines îles peut être une contrainte pour la population, c'est dans une démarche de service public de proximité que le haut-commissariat a déployé ce dispositif.



SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

en Polynésie française

du 14 au 18 novembre 2016

Une administration mobile au plus près de ses usagers

L'implantation de la gendarmerie nationale en Polynésie française remonte à 1843.

Le commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française (COMGEND) a en charge la surveillance de 98% du territoire où est implantée près de 90% de la population.

Bien souvent seuls représentants de l'État, ces militaires constituent le prolongement de l'administration auprès des populations vivant dans les archipels les plus éloignés.

Outre ses missions traditionnelles, la gendarmerie assure dans certaines îles des fonctions annexes au profit de la Polynésie française : huissier, notaire et examinateur du permis de conduire.

Depuis 1983, le COMGEND est structuré en 2 commandements distincts pour répondre aux missions de sécurité publique :

- la compagnie des îles du Vent ;
- la compagnie des Archipels.

La compagnie des Archipels est unique en son genre dans la mesure où sa compétence s'étend sur un territoire vaste comme l'Europe. Les 15 brigades qui la composent sont en effet réparties sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

La brigade territoriale des Tuamotu-centre présente aussi une originalité car elle est implantée à Papeete et exerce sa compétence sur l'ensemble de l'archipel des Tuamotu à l'exclusion des atolls appartenant aux circonscriptions des brigades de Rangiroa et de Hao.

Le morcellement des îles de la Polynésie française et les contraintes liées aux dessertes aériennes et maritimes rendent parfois difficiles l'exercice des missions et l'accès au service public.

C'est pourquoi, depuis 2015, le COMGEND a décidé de mettre en place une mission innovante de rencontre des populations les plus isolées, en alliant respect de l'environnement (empreinte carbone) et rationalisation des coûts.

La mission catamaran

Ainsi, pour la 2^e année consécutive, la gendarmerie a effectué en mars 2016 une série de missions sur des atolls isolés à bord d'un moyen de locomotion quelque peu atypique pour une administration : un catamaran loué pour l'occasion.

Fort de son succès l'an dernier, le concept du « catamaran gendarmerie » a été renouvelé.

Du 6 au 26 mars 2016, 4 militaires de la brigade territoriale des Tuamotu-centre et un militaire de la brigade de Rangiroa ont mis les voiles pour sillonner le nord et le centre des Tuamotu.

Cette mission a ainsi permis la distribution de convocations de justice, des notifications de jugements, des auditions dans le cadre d'enquêtes en cours mais aussi la réalisation de missions de prévention et d'information auprès des populations.

À ce titre, plusieurs réunions se sont tenues dans les mairies et en milieu scolaire, sur des thématiques relatives aux violences intrafamiliales, les addictions, les violences scolaires et le permis piéton. Dans le cadre du lien Armées-Nation, les militaires ont présenté leurs métiers ainsi que les possibilités d'emploi au sein des réserves de la gendarmerie nationale.

L'ensemble de ces missions démontre l'engagement de l'État à maintenir une continuité du service public même dans les îles les plus isolées.



SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

en Polynésie française

du 14 au 18 novembre 2016

Une administration mobile au plus près de ses usagers

Le greffe forain, service composé d'un juge et d'un greffier du tribunal de première instance de Papeete (TPI), est le service des audiences foraines du TPI de Papeete.

Ces audiences foraines se tiennent dans toutes les îles des archipels des Tuamotu, des Gambier et des Australes, tant en matières civiles que pénales, sur autorisation du premier président de la cour d'appel de Papeete.

Ainsi, le juge chargé des audiences foraines du TPI de Papeete, communément appelé « juge forain » s'agissant d'un juge itinérant, est territorialement compétent sur l'ensemble des archipels des Tuamotu, des Gambier et des Australes.

En matières civiles, il juge des affaires gracieuses, du contentieux de droit commun, du contentieux foncier, des référés, des affaires familiales. En matières pénales, il juge des infractions délictuelles et contraventionnelles.

Le juge et le greffier se déplacent en audiences foraines en moyenne une à deux fois par mois, à raison de 3 jours à 1 semaine.

Outre ces audiences foraines dans les îles, ils tiennent également mensuellement deux audiences civiles de mise en état au palais de justice (affaires familiales / contentieux de droit commun, contentieux foncier-référé).

Lors de leur déplacement en audiences foraines civiles, ils sont accompagnés d'un interprète, pour respecter le droit des parties à l'usage des langues polynésiennes.

Lors de leur déplacement en audiences foraines pénales, outre l'interprète, ils sont accompagnés d'un représentant du ministère public (procureur de la République), de deux juges assesseurs pour compléter la formation collégiale du tribunal correctionnel présidé par le « juge forain », d'un avocat de permanence désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats pour respecter le droit de la défense à l'assistance par un avocat, et de conseillers du service pénitentiaire d'insertion et de probation pour la mise à exécution immédiate de certaines condamnations nécessitant un suivi.

Enjeux de la justice foraine en Polynésie française

En Polynésie française, les juridictions de droit français existent depuis 1843, alors en coexistence avec les juridictions autochtones jusqu'à leur disparition progressive à partir de 1880, puis totale en 1945.

Le système de justice foraine a été introduit, quant à lui, dès 1890 par un décret du 9 juillet 1890 afin de répondre au principe de proximité de la justice pour les justiciables des îles les plus éloignées.

Les audiences foraines ne sont pas l'apanage de la Polynésie française, en ce qu'elles sont également prévues par le code de l'organisation judiciaire pour les juridictions de métropole et d'outre-mer.

Elles revêtent cependant une importance toute particulière face à la configuration de la Polynésie française, marquée par l'insularité de son territoire composé de 118 îles réparties sur une surface océanique aussi grande que l'Europe, et en réponse à une demande forte d'une partie de la population lésée par l'isolement.

Ainsi, dans un esprit de rationalisation, dès la mise en place de la justice foraine, les audiences foraines ont été attribuées à un seul et même magistrat qui a alors plusieurs fonctions pour statuer en différentes matières lors de ses déplacements : juge civil (gracieux, contentieux de droit commun et foncier, référés), juge aux affaires familiales, président du tribunal correctionnel ou de police pour juger des délits ou contraventions.

Le « juge forain » n'intervient pas uniquement dans les dossiers dont il a la charge à titre principal. Il intervient également dans les dossiers d'autres juridictions sur commission rogatoire d'autres magistrats. Ainsi le « juge forain » sera-t-il amené, en audience foraine, à effectuer des auditions ou autres actes pour le juge des enfants, le juge d'application des peines, le juge des tutelles ou encore le juge d'instruction, ou tout autre juge de la juridiction ou de juridictions extérieures.





SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE

en Polynésie française

du 14 au 18 novembre 2016

Le regard des jeunes sur le service public d'aujourd'hui et de demain

Le collège de demain Innover par les technologies

Les outils technologiques tels que les espaces tactiles seraient un bon moyen d'apprentissage car ils permettraient d'optimiser l'échange d'informations en proposant une manipulation aisée des données et en facilitant la communication.



Les casques à réalité virtuelle permettraient, quant à eux, d'intégrer un volet plus ludique à l'apprentissage. Ils permettraient de sortir de la classe pour découvrir et apprendre tout en restant dans l'établissement.

Aujourd'hui, la plupart des élèves ont grandi avec un ordinateur à portée de main. Les outils organisationnels, comme les espaces collaboratifs de travail (ENT : espace numérique de travail) ou encore le cartable numérique sous forme de bracelet, faciliteraient les échanges de pratique et le partage des connaissances.



Le collège de demain Innover par l'aménagement

Le collège de demain serait doté d'espaces différents de sorte qu'il devienne un véritable espace de vie où l'élève pourrait à la fois étudier et s'épanouir.

L'espace serait divisé en plusieurs lieux :

- des espaces de travail au calme (ex. : centre de documentation et d'information - CDI) ;
- des espaces de détente : chapiteaux, espaces verts, salle commune équipée, jardin potager installé sur le toit ;
- des espaces dédiés aux activités sportives ;
- des salles de cours spécifiques (théâtre, salle de projection, salle de musiques et d'opéra) et des salles de réunion.

Les salles de classe de demain seraient aménagées de sorte à faciliter l'apprentissage, équipées de tables tactiles et mobiles. Elles permettraient une meilleure organisation avec des îlots qui faciliteraient le partage de connaissances et une bonne acquisition des compétences.

